

Diffusion : Maire / Adjoints / Délégués  
Conseillers Municipaux  
(envoi par mail)  
D.G.S / Directrice Cabinet  
Centre Technique Municipal  
La Tribune / Le Dauphiné  
Affichage interne / Minutier  
C.C.M (par mail après le CM)

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU LUNDI 13 FEVRIER à 18 H 00**

-----  
Présents : MM Bresolin, Chambert, Cotta, Curtius-Landraud, Delhomme, Durand, Faïsse, Gaffet, Galamien, Garraud, Gonzalvez, Griffé, Guillot, Jouve, Mazellier, Michel, Michelon, Monge, Noël, Pévèrelli, Saez, Ségueni, Tolfo.

Excusé(s) : MM Butot (pouvoir à Pévèrelli), Dolard, Dumas (pouvoir à Noël), Roche (pouvoir à Chambert), Schmitt (pouvoir à Cotta).

Absente non excusée : Mme Daime.

Secrétaire : Mr Delhomme.

-----

Préambule :

- Décisions municipales.

- Report de l'approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 13 Décembre 2016, en raison de manques d'éléments de l'opposition.

- Désignation du secrétaire de séance : Romain Delhomme

- Présentation par les commissions du CME des projets : Court Métrage sur le harcèlement à l'école et Chasse au gaspi dans les cantines scolaires. Report

- Ajout d'une délibération. Complément sur l'acquisition LUBAT. Numérotation de la parcelle par le géomètre. Sera présentée.

## **I - Finances**

1 – Rapport d'observations définitif de la Chambre Régionale des Comptes Auvergne Rhône-Alpes

Le Maire informe l'assemblée délibérante que la Chambre Régionale des Comptes Auvergne Rhône-Alpes a effectué un contrôle de la gestion communale sur les exercices 2009 à 2014, durant 4 mois entre novembre 2015 et février 2016.

Un premier rapport provisoire avait été adressé au Maire le 06 juin 2016, qui avait fait l'objet d'un courrier en réponse, le 29 juillet 2016 portant sur des précisions complémentaires.

Le rapport définitif d'observations, joint à la présente note de synthèse, a été réceptionné en mairie le 29 novembre 2016.

Ce dernier est mis au débat des membres de l'assemblée délibérante conformément au Code Général des Collectivités Territoriales.

## **O. PEVERELLI**

Il rappelle que le rapport complet sera en ligne sur le site de la ville dès demain.

Après la présentation du document projeté :

## **P. CURTIUS-LANDRAUD**

Les recommandations du Magistrat ont confirmé ce que nous avons mis en place depuis 2008 : travail sur la dette, sur la mutualisation... Nous avons eu raison de le faire. Il est indispensable que cette réflexion continue avec le nouvel EPCI. Nous l'avons vu par exemple pour nos contrats d'assurances.

Dans ce rapport, nous n'avons rien découvert : par exemple sur les revenus fiscaux, sur le vieillissement de nos bâtiments... On n'apprend rien mais ça nous conforte dans les choix que nous faisons depuis 2008.

## **Y. CHAMBERT**

Je suis étonné de voir que ce rapport soit présenté aussi facilement. Effaré par tout ce qui est dit sur la gestion. Vous êtes dans l'autosatisfaction et je suis étonné. Il y a des choses qu'on dit depuis longtemps et sur lesquelles on a très peu de renseignements. Je suis aussi fort étonné de la gestion du personnel : il est fait rapport que la moyenne de travail est inférieure par rapport à la loi. Ce sont des charges en plus pour les Teillois, pour des personnes qui ne font pas ce pour quoi les Teillois payent.

Il est aussi dit qu'on pourrait avoir, si les horaires étaient faits, 4,5 emplois en faisant travailler plus le personnel.

## **O. PEVERELLI**

Oui comme tu le dis, en faisant travailler plus le personnel.

## **R. COTTA**

Ce qui signifie que des heures ne sont pas proposées au Teillois en tant que services. 2 495 d'heures supplémentaires sont payées alors que si les agents faisaient déjà leurs heures on n'aurait pas à les payer ! Absentéisme en augmentation mais la formation est divisée par deux ! Il y a un malaise chez les agents !

**O. PEVERELLI**

Quel malaise ?

**R. COTTA**

J'appelle les Teillois à lire ce rapport ! C'est une absence de transparence !

**O. PEVERELLI**

C'est-à-dire ?

**R. COTTA**

Par exemple sur la sécurité ! Tu ne nous donnes jamais les chiffres qu'on te demande !

**O. PEVERELLI**

Je t'invite déjà à être présente au Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD) parce que tu en es membre et tu n'y sièges pas ! Déjà sois présente et ces informations tu les auras !

**R. COTTA**

Tu nous rabaisse depuis des années. Le CLSPD l'an dernier je me suis excusée. Tout ce qu'on a dit est marqué sur ce rapport !

**O. PEVERELLI**

Dis-moi, sois plus précise !

**R. COTTA**

Le budget est illisible. Quand je vois comment vous faites le boulot sur certains points ! Quand on lit le rapport et qu'on voit votre gestion !

*« La chambre a vérifié les modalités de passation de six marchés concernant aussi bien l'activité générale que les services de l'eau et de l'assainissement. Les dossiers y afférents comportent l'ensemble des pièces des marchés (publicité, DCE, cahiers des charges, sélection des candidatures, rapport d'analyse des offres, décision d'attribution) et n'appellent pas d'observation. Les procédures suivies sont conformes aux dispositions du code des marchés publics alors en vigueur.*

*Par ailleurs, ont été appréhendées les modalités d'exécution d'une vingtaine d'achats effectués sans publicité ni conclusion d'un marché formalisé, alors que leurs montants se situaient au-dessus du seuil réglementaire de 15 000 HT.*

*L'ordonnateur a pu justifier dans la très grande majorité des cas qu'une mise en concurrence effective des fournisseurs était intervenue. Dans un cas, le recours direct à un seul prestataire était motivé par l'urgence (réparation des dégâts sur le domaine public consécutifs à un épisode cévenol) ».*

## **O. PEVERELLI**

Tu es sur des généralités !

## **R. COTTA**

Ce week-end un coup, je rigolais un coup, je m'énervais en lisant ce rapport. Autant d'absentéisme et d'arrêt de travail, et je ne vois pas où est le dialogue social ? Il est demandé de mettre en place un projet global ! La masse salariale a progressé de 14 %. Vous faites votre popote. Sur le contrôle de gestion, il y a un nombre d'anomalies monstres. Les incertitudes quant au niveau des effectifs, l'engagement des dépenses est peu sécurisé.

Nous on demande des informations claires. Il y a un flou juridique. Vous faite votre popote.

C'est incroyable de répondre sur les effectifs qu'il y a un problème de saisie. Vous n'arrivez pas à compter le nombre de personnes ?

Je commençais à croire que je suis bête mais ce rapport me rassure, la plupart des chiffres de 2015 ne correspondent plus au niveau du CA. Ils évoluent d'une année sur l'autre.

Et je reprends « il faut être deux pour la mutualisation ». Qu'est-ce que tu viens nous parler de Barrès Coiron alors que vous n'avez rien fait jusqu'à présent. Je ne veux pas incriminer tout le monde car ce n'est pas facile d'être aux affaires. Par contre quand on demande des informations et qu'on demande des explications, vous n'en êtes pas capable !

## **P. TOLFO**

On s'arrête en 2014 ! Lis correctement ! Le rapport est sur la période 2009-2014 ! Les chiffres dont tu nous parles ne correspondent pas !

## **R. COTTA**

Dis-le aux Teillois !

## **P. TOLFO**

Ne t'inquiètes pas, ils le liront !

## **B. NOEL**

Avec Barrès Coiron, on verra au fil du temps ce que ça donne. J'espère de tout cœur que ça fonctionnera. Sur le personnel, je tiens quand même à préciser que le coût de la formation a baissé car on a mutualisé depuis quelques années les formations et c'est Rhône Helvie qui payait.

C'est grave de dire que la commune ne respecte pas le temps de travail et qu'on vole ce temps de travail aux Teillois. C'est grave ! Dans toutes les Collectivités Territoriales, il y a eu des accords passés avec les agents quand on est passé aux 35 h. A l'échelle de la France entière, on nous demande de se mettre en accord avec une réglementation qui concernait jusqu'à présent le privé. Le Maire n'est pas malhonnête et ne peut pas voler les Teillois sur cette question !

Concernant la situation de bourg centre de la commune, quand il y a eu les transferts, je vous rappelle qu'on a transféré à l'euro prêt. Les charges payées par la commune l'étaient toujours à l'euro prêt. Il faut revenir la dessus et nous avons prévu de le faire quoiqu'il se passe au niveau de la communauté de communes : ce sont les attributions de compensation. Il faut que ces charges de centralité soient prises en compte.

Il n'y a jamais un rapport où il n'y pas de dysfonctionnement ! Alors, ou on s'attache à aller les piocher page par page ou on regarde ce qui ne va pas et comment on peut s'améliorer. Mais c'est normal, c'est ton rôle, je ferais pareil à ta place. Mais saches que nous sommes conscients de ce que nous devons mettre en place pour évoluer positivement.

On est dans une commune qui a son passé, avec peu de ressources fiscales et on fait ce qu'on peut avec nos moyens. Il faut qu'on prenne en considération ce qui est dit dans ce rapport c'est évident.

## **M. JOUVE**

Forcément il y a une augmentation de la charge de personnel, quand on a pris la décision de mettre en place Refondons l'école.

Depuis 3 ans, nous sommes stables à 4.4 millions. D'autres communes sont bien plus basses que nous en termes de temps de travail (voir Montélimar). Et je souhaite quand même préciser que des heures supplémentaires, il y en aura toujours, par exemple pour les manifestations en juin et en juillet (fête de la musique, repas républicain...). Et forcément avec les arrêts de travail, etc. il y a des changements d'effectifs au cours d'une année.

## **R. DELHOMME**

On a beaucoup réduit les frais de fonctionnement et pour moi ce n'est pas « sympa de taper » sur le personnel. Il y a eu un accord collectif à l'époque qui a décidé du temps de travail et les lois aujourd'hui favorisent plus de travail pour les agents et on voudrait que ce soit ce qui prédomine. Le magistrat nous demande d'aller contre cet accord et je ne comprends pas. C'est sûr que ça peut nous permettre de faire des économies mais il faut qu'on respecte les accords entre nos salariés et nous.

## **M. FAÏSSE**

Je voudrais aussi revenir sur les marchés et je vous invite à lire le même rapport que moi et à revenir sur la recommandation numéro 7 de la présentation de Patricia :

« D'ailleurs, la commande publique et les achats, qui ont été contrôlés, n'ont fait l'objet d'aucune remarque et sont conformes aux procédures du Code des Marchés Publics ».

## **R. COTTA**

Il est clair que j'ai mis en avant le personnel car ces dépenses représentent 53 % du budget donc vous devez en tenir compte. Forcément je n'ai fait ressortir que les points négatifs. Le Teil a un profil social défavorisé donc il faut chercher les marges de manœuvre et elles existent sur le personnel. Nous avons un service à rendre à la population. Il y a des choses qui ne sont pas normales.

## **O. PEVERELLI**

C'est ton appréciation. Les Teillois pourront lire le rapport dans sa totalité dès demain matin.

Pour le temps légal, Bernard NOËL en a parlé. 9 9% des Collectivités Territoriales sont avec ce temps de travail annualisé. Mais c'est bien que tu le soulignes puisque je l'ai fait avant toi dans ma présentation. Sur les absences, deux choses : d'abord ce n'est pas le maire qui prescrit les arrêts de travail (quid des médecins ?). Nous avons des personnes en maladie de longue durée. Donc si tu enlèves ces personnes-là, le nombre baisse vite.

Mais je suis d'accord que ça tu ne peux pas le savoir, ni le deviner. C'est vrai que les accidents de travail sont toujours dramatiques, nous en avons eu plusieurs en 2013/2014, le plus grave étant la chute d'un escabeau avec la fracture d'un talon. Alors oui, tu peux dire à ce sujet que notre gestion est déplorable.

Depuis l'an 2000, il y a eu 4 rapports. Jusqu'à aujourd'hui aucun magistrat n'avait mis le doigt sur la durée du temps de travail. Cet accord avait été signé en 2000 et je n'étais pas maire.

Michel FAÏSSE l'a dit et vous le retrouverez dans le rapport : tous les marchés passés au crible, il n'y a eu aucune remarque. Certes le magistrat a fait aussi d'autres remarques sur des absences de formalisation. Par contre là où il peut y avoir des difficultés majeures, il a dit qu'il n'y avait pas de remarques. J'aurais souhaité que tu sois pondérée par rapport à ça, ce n'est pas ce que le magistrat remarque et tu jettes le discrédit sur notre gestion et le travail des salariés.

Tu aurais pu aussi dire la suite de la phrase sur les achats : « l'ordonnateur a pu justifier dans la très grande majorité des cas le recours à l'urgence ». Ça aurait été bien que tu lises la phrase en entier !

Une délibération concernant le sport et la santé sera au conseil d'avril ou de juin : un groupe de travail s'est mis en place pour que les agents fassent du sport pendant 2 h chaque semaine afin de lutter contre les maladies musculo squelettiques, et prévenir les accidents ou les maladies professionnelles.

## **E. MICHELON**

Nous avons souhaité mettre en place dès cette année le sport au travail. Actuellement un groupe de travail a été constitué avec les agents en lien avec le service des sports. Le but étant de pratiquer 2 h de sport individuel mais collectif par semaine (marche, course à pieds, yoga, il y aura aussi des ateliers gestes et postures).

## **B. NOEL**

C'est pour améliorer les conditions de travail des agents ?

## **E. MICHELON**

Oui c'est ça.

**Vote à l'Unanimité**

## 2 – Débat d’Orientation Budgétaire 2017

La loi d’orientation n° 92.125 du 6 Février 1992 relative à l’administration territoriale de la République a prévu qu’un débat ait lieu au Conseil Municipal sur les orientations générales du budget, dans un délai de deux mois précédant l’examen de celui-ci et dans les conditions fixées par le règlement intérieur.

Ce débat permet aux conseillers municipaux d’exprimer leurs vues sur une politique budgétaire d’ensemble ; il permet également au Maire de connaître les différentes propositions des conseillers sur les priorités de leurs choix budgétaires et les modifications à envisager par rapport au budget antérieur.

Il est joint à la présente note un document permettant aux membres de l’assemblée de connaître l’évolution des dépenses et des recettes de fonctionnement et d’investissement, ainsi que l’étendue des projets structurants et importants de l’année 2017.

### **B. NOEL**

Sur le Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC), j’y reviens encore mais la fusion va changer la répartition. La Commune du Teil est jusqu’en 2016 bénéficiaire à hauteur de 151 000 euros. En 2017, du fait que le calcul est fait sur le nouveau territoire communautaire et que 60 % du FPIC est calculé sur le revenu moyen des habitants, le niveau du Teil et des autres communes ex Rhône-Helvie, vont augmenter artificiellement, alors que les communes ex Barres Coiron vont diminuer.

Bilan de l’opération de la Loi NOTre, de bénéficiaire, la commune sera 2017 à la fois bénéficiaire de 97 000 euros et contributrice de 196 000 euros, soit une dépense supplémentaire de 100 000 euros plus la perte des 151 000 euros de l’année dernière. Au total, cela fait un écart de 251 000 euros en moins dans les caisses de la ville !!!!

### **P. CURTIUS-LANDRAUD**

Certains disent qu’on va toucher beaucoup d’argent avec la nouvelle intercommunalité mais c’est entièrement faux, il faut bien se le dire.

### **O. PEVERELLI**

Page 31 du DOB, il y a quand même une info primordiale : ça fait quelques années que nous sommes en dessous des dépenses des communes de la même strate pour le personnel. Pour ceux qui nous reprocheraient un mauvais pilotage... Et le régime indemnitaire des agents évolue quand même à la hausse.

### **R. COTTA**

Pour ce qui est de la baisse des dotations de l’état et de remboursement de la dette... ? Il y a une nouveauté pour 2017, le petit pavé en bas « exonération sur les départements les plus modestes ». Ce qui signifie qu’on aura moins de la part du département de l’Ardèche ?

## **O. PEVERELLI**

Le budget du département a été voté en décembre. Il est en ligne et il n'y a pas eu de hausse de la fiscalité et pas eu de baisse des aides aux communes. Si on dépose un dossier développement durable, on aura aussi une somme conséquente.

## **B. NOEL**

Sauf que je tiens quand même à préciser que les dossiers développement durable tiennent compte de la richesse des territoires et maintenant, avec la création de la nouvelle communauté de communes, on fait partie des territoires riches donc on aura moins.

## **R. COTTA**

Pour le taux retenu de 0.4 % page 14 : bases de fiscalité directe basée maintenant sur l'inflation c'est ça ?

## **P. CURTIUS-LANDRAUD**

C'est à partir de 2018 et s'est fixé par l'Etat et oui c'est basé sur l'inflation.

## **R. COTTA**

Les revenus sont faibles au Teil et ce n'est pas très favorable... Pour ce qui est du centre-ville, il y a quand même des fermetures de commerces et ce n'est pas une très grosse dynamique comme vous pouvez le dire.

## **B. NOEL**

Avec Olivier PEVERELLI, nous étions à l'assemblée générale de l'Union Commerçants Teillois et il y a eu un compte-rendu effectué d'une journée à laquelle nous avons participé à Vienne sur les Centres villes, il y a quelques jours avec Catherine CHAUDET, la Présidente.

Je peux vous dire que la problématique des centres villes se pose partout et chez nous il faut le dire, un petit peu moins. Et surtout nous avons désormais des pistes de travail et nous allons continuer à avancer là-dessus. En tout cas, à l'assemblée générale, j'ai vu des personnes motivées, confiantes et qui avaient confiance en l'action politique, au-delà de la simple comptabilité.

## **R. COTTA**

Vous nous donnez le chiffre de 42 nouvelles entreprises. Ce qui serait intéressant c'est de comparer avec 2013 et 2015. En 2016 le chiffre était de 42 ?

L'interprétation est là aussi relative sur la dynamique !

## **O. PEVERELLI**

Quelle analyse fais-tu là-dessus ? Est-ce que tu as les raisons ?



**R. COTTA**

La problématique de la place. Mais il y a peut-être d'autres raisons : si on a moins d'investissements à faire en tant que collectivité, il y a peut-être des fermetures d'entreprises. Mais je mets un bémol sur le constat de la dynamique économique.

**O. PEVERELLI**

C'est une baisse du nombre de créations, pas de nombre d'entreprises.

**B. NOEL**

Quand on est arrivé, on a tout fait pour arriver à trouver des entreprises. Aujourd'hui notre problème, c'est qu'on ne sait plus comment répondre. La révision du PLU devrait nous permettre de libérer quelques terrains. Et le côté positif de la fusion c'est qu'on aura aussi un territoire élargi. A l'exemple de l'entreprise qui est sortie de la pépinière et qui est allée s'installer sur Meysse.

**R. COTTA**

Oui mais ce qui aurait été bien, c'est de stabiliser les entreprises.

**B. NOEL**

Mais ces 66 entreprises créées en 2013 on n'a pas dit qu'elles n'étaient plus sur le territoire. Ce qu'on dit c'est qu'il y a eu 42 créations en 2016.

**R. COTTA**

Il faudrait étoffer avec le nombre d'emplois créés.

**P. TOLFO**

Tu plombes tout. Tu es élue au Teil, il y a des gens qui se battent, des entreprises, des commerçants. On joue sur les chiffres au lieu de constater la dynamique qui s'est créée et d'en être fiers !

**R. COTTA**

Est-ce que tu sais ce que je consomme au Teil ?

**P. TOLFO**

Non, et ce n'est pas la question ! Tu es élue et il faut juste reconnaître la dynamique mise en place sur notre commune.

**B. NOEL**

Je comprends que tu interviennes sur ce qui ne va pas. Tu peux aussi reconnaître ce qui est positif.

## **R. COTTA**

Vous me prenez pour une imbécile. Depuis tout à l'heure vous lisez des chiffres. Dites aussi qu'on arrive à une stagnation, c'est tout ! Et dites-nous les chiffres du chômage !

## **P. TOLFO**

Mais tu veux quoi comme chiffre ?

## **B. NOEL**

Ce qu'on sait c'est que le taux de chômage est chroniquement élevé, beaucoup de personnes au Teil paye un impôt faible donc nous le savons, nous avons une population globalement défavorisée et nos recettes fiscales sont faibles. Mais nous avons aussi des personnes qui investissent et on peut en être fiers.

## **R. COTTA**

Vous comptez augmenter les impôts ?

## **O. PEVERELLI**

Il va y avoir une répartition nouvelle des taux d'imposition avec la nouvelle communauté de communes. Et c'est donc lié à ce que va faire cette dernière et ça on ne le sait pas. Aujourd'hui, on est sur le Débat d'Orientation Budgétaire et donne une tendance. Nous, on pense que dans le panier du contribuable Teillois, la fiscalité ne sera pas revue à la hausse. Celui qui paye une taxe foncière ou une taxe d'habitation ne doit pas payer plus l'an prochain.

On attend les arbitrages de la Communauté de Communes car nous sommes liés avec eux par leurs décisions. La fusion a un mois donc il faut le temps aussi qu'elle se mette en place. Il y a aussi des imprécisions majeures sur le FPIC et sur tout un tas de solidarités de la part de l'Etat. Or, c'est ce qui construit notre budget. Nos projets sont liés à notre épargne. Ce qui peut nous permettre d'investir, c'est de connaître l'ensemble de nos recettes et au Teil, on est à 50 000 euros près.

## **P. CURTIUS-LANDRAUD**

Nous ce que l'on veut, c'est que le contribuable Teillois paye la même chose et ne voit pas ses impôts augmentés.

## **R. COTTA**

Donc le FPIC devrait être remplacé dans le fonctionnement global et permettre la redistribution d'une richesse fiscale ?

*« La fusion devrait induire la mise en œuvre de mécanismes de solidarité par des transferts de richesse sur un territoire élargi, dont devrait bénéficier la commune du Teil qui représentera 38 % de la population du nouvel ensemble et qui affiche un profil social nettement plus défavorisé que les deux principales communes de la CCBC. Elle devrait susciter, en sus de l'harmonisation des modalités d'exercice des compétences, nécessairement à terme une*

*les disparités sont importantes (voir annexe 1). Enfin, elle entrainera l'élaboration d'un projet de territoire et d'un schéma de mutualisation avec les communes, documents aujourd'hui inexistantes pour ce qui est de la CCRH. »*

## **O. PEVERELLI**

Le magistrat dit que dans une démarche de solidarité, il faut réajuster les impôts entre toutes les communes de la nouvelle communauté de communes, c'est à dire les baisser au Teil et les augmenter de l'autre côté. Pour le moment, nous savons que c'est hors de question, ils ne veulent pas toucher à la fiscalité, j'ai même lu dans les presses les propos du maire de Cruas disant qu'il fallait protéger ses contribuables. Aujourd'hui, si on doit payer le FPIC et si la Communauté de Communes supprime la TEOM, il faudra qu'on trouve 400 000 euros.

Le rapport préconisait de mettre la fiscalité au même taux partout. Quand au Teil, on paye 25 % et à Meysse ou Cruas beaucoup moins cela veut dire qu'il faudrait baisser chez nous et augmenter chez eux.

## **B. NOEL**

Je rappelle que l'argent de l'intercommunalité est reversé aux communes, c'est ce 1.5 millions d'euros qui manquent aujourd'hui dans les caisses et nous n'aurons pas de marges de manœuvre. Car pour nous, l'intercommunalité ce n'est pas que de l'argent, c'est aussi des projets : la SMAC, les bacs Ordures ménagères... donc si la communauté de communes verse aux communes, il n'y aura plus de projets intercommunaux. On est à l'envers de ce qu'il devrait se passer et de l'esprit de la loi Notre. Je n'ai pas d'amertume mais c'est une réalité.

## **R. COTTA**

On devrait aussi avoir un reversement automatique pour le contrat de ville ?

## **O. PEVERELLI**

Il ne faut pas oublier pourquoi on a un contrat de ville ? C'est pour répondre à des besoins de précarité. Et on ne peut pas bloquer nos investissements avec cette part là. Aujourd'hui on est dans le brouillard. On a un Débat d'Orientation Budgétaire mais en même temps on ne sait rien.

## **Y. CHAMBERT**

Oui, c'est vrai, on peut se demander pourquoi un Débat d'Orientation Budgétaire maintenant ?

## **O. PEVERELLI**

Nous sommes obligés de le faire, c'est la loi. Voilà où sont les incertitudes.

## **R. COTTA**

Je prends page 25, 2015, si on prend la DGF elle est à 203 et à 199 en 2016. Idem pour le CA de 2015.

### **J.TOLFO (DGS)**

Attention, ces chiffres toujours notés sous réserve de la conformité avec les comptes de gestion du Trésorier. Toutes les données jusqu'à 2015, vous pouvez les trouver sur le site du Ministère des Finances. Pour 2016, cela peut être encore un peu différent. Les chiffres seront officiels quand le compte administratif sera approuvé.

### **R. COTTA**

Les droits de mutation vous dites qu'ils sont en baisse ? Ce sont les ventes de terrains ou de bâtiments ?

### **P. CURTIUS-LANDRAUD**

Oui.

### **R. COTTA**

Bon je ne reviens pas sur le personnel. Par contre, avez-vous des strates de comparaison pour les dépenses d'investissement ?

### **J.TOLFO (DGS)**

Tout est sur le site du Ministère des Finances.

### **O. PEVERELLI**

Oui cela pourrait être intéressant de comparer, mais il faudrait pouvoir le faire sur les mêmes projets et je pense que d'une commune à l'autre c'est différent.

**Vote à la Majorité (23 pour – 4 contre)**

### 3 – Questions Financières Diverses

**Vote à l'unanimité**

## **II - Urbanisme et Travaux**

### 1 – Dotation de soutien à l'investissement public local 2017 – Projet Groupe Scolaire

Dans le cadre de la construction du futur groupe scolaire, il est nécessaire de solliciter le maximum de subventions possibles compte tenu du montant total du projet (3,6 millions d'euros).

Il est donc proposer de solliciter l'Etat via le dispositif de soutien à l'investissement public local à hauteur de 25 % du coût du projet, soit la somme de 900 000 euros.

## **Vote à l'unanimité**

### **2 - Construction d'un nouveau groupe scolaire - Ardèche Durable 2017**

Dans le cadre de la construction du futur groupe scolaire, il est nécessaire de solliciter le maximum de subventions possibles compte tenu du montant total du projet (3,6 millions d'euros).

Il est donc proposé de solliciter le Conseil Départemental de l'Ardèche via le dispositif Ardèche Durable 2017 à hauteur de 8 % environ du coût du projet, soit la somme de 300 000 euros, augmenté du bonus de 5 % pour la prise en compte du volet « clauses sociales ».

## **Vote à l'unanimité**

### **3 – Acquisition parcelle BL n° 129 Rue Gaston Vigne**

Dans le cadre d'une régularisation portant sur un morceau de voirie communale, il convient d'acquérir la parcelle cadastrée section BL n° 129 sise rue Gaston VIGNE auprès de la Sarl FAMIBOIX pour un montant de cession de 1 euro symbolique.

## **Vote à l'unanimité**

### **4 – Compteurs de sectorisation - Demande de subvention Agence de l'Eau**

Afin de maintenir son réseau d'eau potable en bon état et pour éviter des fuites récurrentes, la Commune et le gestionnaire la SDEI ont lancés plusieurs opérations de repérages de fuites pour comprendre les raisons de la baisse du rendement.

En effet, sur les 595 080 m<sup>3</sup> produits, seuls 398 968 m<sup>3</sup> ont fait l'objet d'une facturation, ce qui porte à rendement de 69 % en 2014. Outre le problème lié au respect des engagements envers l'Agence de l'Eau d'un rendement supérieur, avec un risque du doublement de la redevance en sa faveur dans l'hypothèse contraire, les pertes d'eau potable sont un gaspillage qu'il est urgent de corriger.

C'est pourquoi, il est proposé de réaliser des travaux de pose de compteurs de sectorisation qui permettront d'isoler les réseaux fuyards pour les remplacer. Le montant des travaux est estimé à 71 500 euros HT, et l'Agence de l'Eau est sollicitée pour les financer à hauteur de 50 %.

Il est à noter que les fuites concernent le réseau public, mais également les réseaux privés dont certains ont des pertes considérables qu'il convient de contraindre les propriétaires, par voie amiable ou par contentieux, de réparer.

## **Vote à l'unanimité**

### **5 – Intempéries 2014 – Aide au titre des crédits ministériels**

Par délibération du 23 mai 2015, il avait été approuvé la réalisation de travaux de mise en sécurité du Parc du Joncas pour un montant de 250 000 euros HT.

Une aide de l'Etat, sur les fonds du Ministère de l'Intérieur, avait été octroyée d'un montant de 60 000 euros.

Considérant que les travaux suite aux intempéries de 2014 et 2015 sont plus urgents, et pour éviter de perdre ces crédits ministériels, il est proposé de les transférer sur les réparations et la sécurisation des berges du Frayol et des routes endommagées pour un montant de travaux estimés à 280 000 euros.

### **Vote à l'unanimité**

#### **6 – Opposition transfert de compétence PLU à l'EPCI Ardèche Rhône Coiron**

La loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové (ALUR), publiée le 26 mars 2014, avait fixée dans son article 136, le transfert de la compétence Plan Local d'Urbanisme aux EPCI sauf si 25 % des communes s'y opposaient dans un délai de trois ans, soit au plus tard le 26 mars 2017.

Considérant que le nouvel EPCI Ardèche Rhône Coiron ne souhaite pas ce transfert de compétence, et que la Commune de LE TEIL qui a lancé une procédure de révision du PLU, il est proposé de s'opposer à ce transfert de compétence.

### **Vote à l'unanimité**

#### **7 – Schéma global de gestion du risque inondation – Approbation**

Considérant le report de cette délibération lors du conseil municipal précédent, et compte tenu de la réunion d'information en présence de tous les élus le 3 janvier 2017, il convient de soumettre à nouveau cette délibération pour approbation du Schéma Global de Gestion des Risques Inondation du bassin versant du Frayol.

### **R. COTTA**

Le point que j'avais mis en avant, c'était qu'il fallait répondre à la détresse des riverains, qu'ils n'étaient pas entendus. Aujourd'hui, je vois qu'il y a encore des personnes qui distribuent un document et qui demandent une audition pour une nouvelle étude concernant la présentation du PPRI, etc. Est-ce que vous pouvez répondre favorablement à leur demande ? Est-ce que vous y avez réfléchi ?

### **O. PEVERELLI**

Il y a l'étude qui sera présentée par les services de l'Etat notamment sur le classement des zones à risques. Et il y a les travaux préconisés et qui ont été validés par les services de l'Etat. Et là où nous pouvons intervenir, c'est d'interroger les services de l'Etat.

Sur ces questions, qui font maintenant référence à la tempête qu'il y a eu en Vendée, les services de l'Etat ne prennent plus de risques. C'est eux qui décident. Et heureusement que ça leur appartient. Moi je ne suis pas technicien pour savoir quelle est la meilleure chose à faire. Une autre étude a aussi été diligentée par le Syndicat de l'Escoutay. On verra ce qu'elle dira. Peut-être qu'elle confortera celle portée par l'Etat et celle de 2007.

J'ai toujours dit que j'étais disponible et j'ai encore reçu des riverains la semaine dernière, je vais même les voir chez eux quand ils me le demandent. Je leur rappelle simplement ce qui a

été dit : j'interviendrai auprès des services de l'Etat si besoin mais je n'ai aucun pouvoir si ce n'est d'inviter l'Etat à réviser certains zonages comme certains le demandent mais ce n'est pas

moi qui déciderai. Ces questions sont trop sérieuses pour que des personnes interviennent sans être mandatées par des services de l'Etat.

Je ne prendrai pas le risque de commander une étude à une entreprise qui n'est pas mandatée par les services de l'Etat.

Et je ne veux rien promettre aux habitants que je ne pourrai pas tenir. Je suis conscient de leur crainte mais je ne veux pas leur mentir. On ne peut pas faire croire n'importe quoi aux gens. Je ne peux que les inviter à discuter avec les services de l'Etat. Je ne dérogerai pas là-dessus. Mais je continuerai à les recevoir de manière individuelle quand ils me le demanderont.

## **T. BRESOLIN**

Il faut dire au service de l'Etat de creuser le Frayol ou de l'élargir. C'est ça la meilleure solution.

## **O. PEVERELLI**

Effectivement il y a des endroits où il faut le faire mais en conformité avec une étude, il faut prendre en compte les préconisations des services de l'Etat. Cela a par exemple été fait au niveau du stade de Mélas.

### **Vote à la majorité (23 pour – 4 abstentions)**

#### 8 – Projet de Groupe Scolaire - Fonds de concours – EPCI Ardèche Rhône Coiron

Dans le cadre de la construction du futur groupe scolaire, il est nécessaire de solliciter le maximum de subventions possibles compte tenu du montant total du projet (3,6 millions d'euros).

Il est donc proposer de solliciter la Communauté de Communes Ardèche Rhône Coiron via un fonds de concours à hauteur de 10 % environ du coût du projet, soit la somme de 360 000 euros.

### **Vote à l'unanimité**

#### 9 – Acte notarié Acquisition Parcelles BD n° 291 et BC n° 149

Par délibérations du 17 octobre et du 13 décembre 2016, il a été approuvé l'acquisition des parcelles BD n° 291 et BC n° 149, appartenant à Madame Marie-Christine LUBAT pour 30 000 euros et 8 134 euros.

Il est nécessaire de délibérer à nouveau pour prendre en compte la division dressé par le géomètre et pour créer une servitude de passage pour le réseau d'eau pluviale.

### **Vote à l'unanimité**

\* \*  
\*

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00.**